

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 1<sup>er</sup> JUIN 2010

Convocation en date du : 26/05/2010

Date d'affichage de la convocation : 26/05/2010

Date d'affichage du Procès-Verbal : 10/06/2010

L'an deux mille dix, le premier juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

**Présents :**

Mmes Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Marie LAPALUS Elisabeth MARTINOT, Paulette BALIGAND.

MM. Jean-Pierre BENAS, Jean-Yves COURTOIS, Michel CORTIER, M. Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUE, Michel POURCELOT, Marcel RENON, Roland SIMONET.

Mme Nicole DUREL a été élue Secrétaire de séance.

### **1°) Travaux voirie**

Jean-Pierre BENAS, Adjoint au Maire explique les travaux 2010 proposés par la commission municipale « voirie » à réaliser sur différents chemins de la Commune ; il indique que l'entreprise Thivent a été adjudicataire cette année de l'ensemble des travaux de voirie communautaire.

Au titre de la voirie d'intérêt communautaire, il est prévu :

- Les réfections des chemins de Champcroux, la Brosse Ronde et Les Terres (de la Palissade aux Terres) pour un montant total de 33 506 € HT

Au titre de la voirie communale,

- Réfection rue Jeanne Aucaigne, « Vielle route vers maison Michaud, de la Gare à La Palissade et le haut de la rue de la gare, pour un montant total de 25 154 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce programme de travaux.

### **2°) Travaux bâtiments**

Roland SIMONET explique que la commission bâtiments s'est réunie juste avant cette séance pour discuter du lot plomberie dans le cadre des travaux dans le bâtiment vestiaire du foot. La commission propose l'installation d'un chauffe-eau au lieu d'un ballon tampon. Les rajustements et précisions seront à nouveau demandés aux artisans qui ont présenté une offre. Roland SIMONET indique que ces travaux pourraient débuter sous quinzaine et qu'une première réunion pour la coordination du chantier a eu lieu dernièrement sur place.

Le Maire après avoir interrogé Roland SIMONET confirme que les travaux du bâtiment de l'ancienne perception sont entièrement terminés à ce jour (appartement à l'étage et local bibliothèque au rez de chaussée). Le Maire indique aussi que cet appartement n'est toujours pas loué malgré plusieurs annonces dans la presse, affichage en Mairie et sur le site internet. Après réflexion il apparaît que le loyer mensuel fixé par délibération du Conseil Municipal du 2 février 2010 de 476,14€ + 104,64 € de chauffage semble trop élevé par rapport au marché locatif local. Le loyer de cet appartement avait été fixé en comparaison avec celui de La Poste.

Le Conseil Municipal après discussion

- décide de fixer ce loyer à 390 € sans le garage (ce prix annule la délibération du 2 février 2010),
- confirme la participation mensuelle de 104,64 € pour les frais de chauffage.
- autorise le Maire à signé le bail correspondant avec ces nouvelles conditions
- dit que le tarif de location du garage sera fixé à la prochaine réunion après consultation de propriétaires louant ce même type de local.

### **3°) Avenir de La Poste**

Le Maire donne lecture des courriers des 18 et 22 mai 2010 qu'il a envoyé au Directeur Adjoint de l'Enseigne La Poste en Bourgogne relatif à l'attribution du fonds de péréquation et aux perspectives d'avenir du Bureau de Poste.

Jean-Yves COURTOIS, Adjoint au Maire, commente la visite du Bureau de Poste réalisée le 28 mai dernier par des techniciens de La Poste.

Il explique que les travaux concernés par le fonds de péréquation, sont prioritairement l'aménagement de la salle du public et l'accès aux personnes à mobilité réduite, le remplacement de la porte d'entrée et la rénovation du mobilier guichet. Le local arrière n'est pas concerné par cette opération.

Les devis correspondants vont être demandés directement par la Direction de La Poste qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et leurs paiements dans la limite de 20 à 25 k€.

Le Conseil Municipal, après discussion,

- accepte l'attribution de ce fonds de péréquation de La Poste pour la rénovation du Bureau qui n'a pas connu de travaux depuis 30 ans,
- s'engage à ne pas effectuer de transformation dans les locaux objet de la réhabilitation.

- souhaite que La Poste maintienne ce Bureau de plein exercice avec les mêmes ouvertures au public qu'actuellement ; Dompierre-les-Ormes étant un centre rural commerçant avec des villages avoisinants n'ayant plus de Bureau de Poste

#### **4°) Décision modificative budget Commune N° 1**

Le Maire donne connaissance d'un courrier de Madame la Trésorière Municipale relatif à une saisine des services de la Trésorerie Générale en 2007 ayant abouti à une demande de régularisation d'une écriture par une annulation d'un titre de recette 302/1998 d'un montant 8 606,91 € (suite au transfert comptable des actifs et passifs du budget d'assainissement au budget général avant transfert de compétences à la communauté de communes de Matour) et émission d'un mandat au compte 673.

Cette opération comptable a été constatée en 2008 mais elle a modifié le résultat comptable d'investissement en l'augmentant de 8 606,91 € sans avoir modifié les résultats d'investissement du compte administratif.

L'excédent d'investissement 2009 n'a pas été repris correctement au BP 2010. Le Maire propose une décision budgétaire modificative pour régulariser ces situations.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire n° 1 suivante au Budget 2010 « Commune » :

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Art. 61551 : + 3 000 €

Art. 6226 : + 3 406,50 €

Art. 6453 : + 5 000 €

Art. 6554 : + 3 000 €

Art. 023 : - 14 406,50 €

#### **Dépenses d'investissement :**

Art. 2151-126 : + 20 000 €

Art. 2315-200 : +20 000 €

Art. 2158-152 : + 6 472,41 €

Art. 001 : - 14 406,50 €

#### **Recettes d'investissement :**

Art. 001 : + 46 472,41 €

Art. 021 : - 14 406,50 €

#### **5°) Subvention Ecole - DGE 2010**

Le Maire donne connaissance du courrier de la Préfecture en date du 28 mai 2010 relatif à la demande de subvention DGE 2010 pour l'aménagement et l'extension de l'école (1ere tranche). Une subvention d'un montant de 149 956 € représentant 30 % d'une dépense prévisionnelle de 499 854 € HT a été attribuée à notre Commune pour cette opération. Avant le 31 décembre 2010, et lorsque le projet sera sur le point d'être lancé un arrêté attributif de subvention devra être sollicité. Roland Simonet s'interroge sur l'auto financement communal relatif à ces importants travaux. Le Maire indique qu'il a rencontré dernièrement le propriétaire du camping et lui a parlé de la vente envisagée par la Commune des douze chalets. Jean-Baptiste DUPY explique qu'il a trouvé une agence privée pour évaluer ces biens et que la cession de l'ensemble des chalets au même acquéreur serait peut-être la solution la plus adaptée. Un débat s'instaure sur ce dossier et sur proposition de Jean-Pierre BENAS, il est décidé d'écrire à M. MAURICE afin de connaître sa position sur une éventuelle et possible transaction.

#### **6°) Salle des fêtes**

Le Maire explique que depuis le début de cette année Emmanuelle BOURQUIN, adjoint administratif assure en plus de la gestion locative de la salle des fêtes, les inventaires de l'ensemble de la vaisselle pour toutes les manifestations et réunions de famille qui se déroulent dans ce lieu. Il propose d'augmenter son indemnité d'administration et de technicité pour ce travail supplémentaire. Le Conseil

Municipal décide d'appliquer le coefficient 2 de l'indemnité d'administration et de technicité à Melle BOURQUIN avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### **7°) Courrier de M. Nicolas SCHIED**

Le Maire donne connaissance du courrier de M. Nicolas SCHIED (société Escape Multiservices) en date du 25 mai 2010, sollicitant la Commune pour l'acquisition d'un terrain d'environ 1 000 m<sup>2</sup> à usage professionnel pour le stockage de matériel et de bois. Les membres du bureau municipal avaient rencontré M. Nicolas SCHIED le 22 mai dernier et lui avaient proposé trois terrains communaux : ZA de Chassigneux ; site de l'ancienne station d'épuration et Rue de la Gare en location précaire. Il avait été envisagé du prêt de ces parcelles en contrepartie d'un travail d'intérêt communal à définir ensemble. Marcel RENON indique qu'il serait plus judicieux de diriger M. SCHIED sur la zone artisanale de Chassigneux pour être en cohérence avec le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration. Plusieurs élus interviennent sur ce dossier et souhaitent qu'un prix de location soit défini.

Le Conseil Municipal décide de proposer dans l'attente d'une cession une location précaire d'une partie du terrain restant à vendre sur la ZA de Chassigneux.

- charge le Maire et M. Jean Baptiste DUPY ainsi que les membres de la commission voirie de rencontrer M. SCHIED pour définir les modalités de location précaire d'une durée maximum d'un an renouvelable.
- autorise le Maire a signé la convention d'occupation correspondante.

#### **8°) Eclairage public**

Le Maire indique que l'extinction de l'éclairage public est opérationnelle depuis le 4 mai dernier de minuit à cinq heures du matin. Aucune réclamation particulière n'a été formulée en Mairie. Jean Yves COURTOIS signale que le système d'extinction est complexe et qu'il va solliciter à nouveau la société installatrice de ces dispositifs pour des compléments d'explications.

#### **9°) R.C.E.A**

Le Maire donne connaissance de l'arrêté préfectoral en date du 19 mai 2010 relatif à la mise en deux fois deux voies de la RCEA entre les autoroutes A71 et A6. Conscient des enjeux, notamment sécuritaire et économique que représentent cette liaison pour les territoires traversés, l'Etat a souhaité que le projet de réalisation de la mise à 2X2 voies, sous la forme d'une mise en concession de l'infrastructure, fasse l'objet d'un débat public.

La préparation du dossier, support du débat public à venir qui sera porté à la connaissance de la population nécessite, l'actualisation des études liées à la connaissance des territoires traversés.

Cet état des lieux comprend un volet d'études environnementales nécessitant un inventaire des espèces faunistiques et floristiques sur l'ensemble des communes traversées ou situées aux abords de la RCEA. Notre Commune est directement concernée par cet inventaire.

C'est pourquoi, des techniciens pourront être amenés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées et dans les bois soumis au régime forestier, afin de réaliser ces inventaires. Ces derniers pourront nécessiter de déposer des dispositifs ou des ouvrages temporaires ou d'effectuer d'autres opérations que les études du projet rendront indispensables.

#### **10°) Natura 2000**

Le Maire indique que dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000, la première étape consiste à réaliser un diagnostic faunistique et floristique du site. Pour cela, la Communauté de Communes du Clunisois réalise sur la période printemps-été 2010 une étude sur les populations de Sonneurs à ventre jaune.

Cette étude est réalisée par M. Guillaume MOIRON, chargé de mission Natura 2000, et M. Samuel ANTIGNY, chargé d'études stagiaire. Pour les besoins de l'étude, ces agents seront amenés à parcourir les parcelles agricoles et forestières. Expérimentés dans les études en milieu agricole, ils prendront toutes les précautions nécessaires vis à vis du bétail (fermeture des barrières, limitation du dérangement, etc.)

Les prospections sur le terrain auront lieu essentiellement en journée.

Les périodes de prospections sur notre Commune sont les suivantes :

- 1<sup>ère</sup> période : Début : 01/06/2010 ; Fin : 09/06/2010
- 2<sup>ème</sup> période : Début : 01/07/2010 ; Fin 23/07/2010

### **11°) Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Le Maire indique que très peu de candidatures sont parvenues à ce jour en Mairie par l'intermédiaire de Pôle Emploi pour le poste de conducteur de bus et travaux d'entretien bâtiments et espaces verts dans le cadre d'un CAE. Une nouvelle relance auprès de Pôle Emploi va être effectuée pour que ce poste soit pourvu dans les meilleurs délais.

### **12°) Convention piscine**

Le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet de convention à passer avec le propriétaire du Complexe Touristique du Village des Meuniers pour l'utilisation de la piscine par les élèves des Ecoles Primaire et Maternelle pendant le temps scolaire pour ce mois de juin 2010.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### **13°) Repas de quartier**

Le Maire donne connaissance d'un courrier de M. et Mme Laurent GALLIEN concernant l'organisation d'un repas des voisins du lotissement La Croix de Mission le samedi 3 juillet prochain. Ils envisagent d'utiliser le terrain communal situé entre M. et Mme BARRAUD et M. et Mme TERRIER et sollicitent l'accord de la Municipalité pour occuper cet espace public.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'occupation de ce terrain communal le samedi 3 juillet prochain.

### **14°) Réparation tractopelle**

Le Maire explique que le tractopelle de la Commune est actuellement à nouveau en panne. Le devis sollicité s'élève à près de 3 000 €.

Ce tractopelle avait été acheté d'occasion en 1996.

Jean-Yves COURTOIS distribue un état récapitulatif des travaux réalisés par les agents techniques communaux, sur 12 mois, avec le tractopelle.

Jean-Pierre BENAS et Marcel RENON et d'autres élus interviennent sur ce dossier en expliquant les avantages de posséder un tractopelle. Michel POURCELOT s'interroge si des travaux ne pourraient pas être effectués par des prestataires privés.

Un devis a été sollicité pour le remplacement de ce matériel ; pour un tractopelle bien plus récent, il faut compter une dépense de l'ordre de 30 000 € H.T. ; un emprunt sur 7 ans pour financer cette acquisition donnerait une annuité de l'ordre de 4 600 €.

Le Maire rappelle qu'une Commune comme Dompierre peut difficilement se passer d'un tractopelle avec des travaux réguliers et aussi souvent imprévus sur la voirie communale (plus de 50 kms).

Un long débat s'instaure.

Le Conseil Municipal, après un vote à mains levées, se prononce par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions pour le remplacement du tractopelle,

- décide de créer une commission pour étudier les différentes propositions ; sont désignés MM. Jean-Pierre BENAS, Marcel RENON, Jean-Yves COURTOIS et Samuel DUFOUR.

### **15°) Office du tourisme du Haut Clunisois**

Christian MAZUE félicite Chantal JUGNET pour son élection au bureau de l'office du tourisme du Haut Clunisois. Chantal JUGNET commente la réunion du Conseil d'administration de l'office du tourisme que s'est tenue le 17 avril dernier à Brandon. Elle explique qu'il est très important d'entretenir (fauchage, élagage et balisage) les sentiers pédestres labellisés « ballades vertes » pour qu'ils soient ouverts et accueillants aux randonneurs. Pour faire le point sur les éléments manquant du balisage, une rencontre est prévue le samedi 12 juin à 8h30 sur la place du village de Saint Pierre le Vieux avec l'ensemble des « référents sentiers » de la Communauté de Communes.

D'autre part, elle indique qu'un projet de cartes postales avec des images « coup de cœur » de chaque village du territoire communautaire est prévu pour la prochaine saison estivale.

Une demande de rendez-vous auprès de la Présidente de l'Office du tourisme a été sollicitée.

D'autre part le topo guide « chemins du clunisois » est en dépôt vente au secrétariat de la Mairie.

#### **16°) Clic du clunisois**

Paulette BALIGAND commente l'assemblée générale du Clic du clunisois qui s'est tenue le 25 mai dernier à Cluny.

#### **17°) Cérémonie du 18 juin**

Le Maire confirme que la cérémonie du vendredi 18 juin prochain aura lieu à 18h30 aux monuments aux morts. Une remise des diplômes d'honneur aux combattants dompierois de l'armée française 1939-1945 sera réalisée. Un vin d'honneur sera offert au Village des Meuniers.

#### **18°) Marché artisanal et produits du terroir**

A partir du dimanche 6 juin se tiendra le marché gourmand organisé par l'union commerciale le 1er et le 3ème dimanche matin en juin, juillet et août de 9h00 à 13h00.

#### **19°) Passage d'une manifestation de véhicules anciens**

Le Maire donne connaissance du passage sur notre Commune du « 9ème France Tour Classic Rally » le samedi 11 septembre 2010 à partir de 9h35 par les routes départementales 41 et 422. Cette manifestation conviviale est destinée aux amateurs de belles autos anciennes.

#### **18°) Divers**

Michel POURCELOT demande au Maire d'intervenir pour la réparation de la voie d'accès à la RCEA à la hauteur de la ZI Genève Océan.

#### **19°) Avenir de La Poste (suite)**

Le Maire donne connaissance d'un mail envoyé en Mairie ce soir à 18 h 54 dont il n'a pris connaissance qu'à 23 h 45, de M. DELTREIL, Directeur Adjoint de l'Enseigne La Poste en Bourgogne qui confirme les travaux pouvant être financés par le fonds de péréquation. Il explique que le montant du fonds de péréquation n'est pas une subvention mais plutôt « un droit de tirage », en l'espèce la rénovation étant sous pilotage Poste. Ce budget est géré par La Poste pour la réalisation des travaux décrits dans le document. Au niveau du montant des travaux à financer par la Commune, les seuls prioritaires à réaliser portent sur la rampe d'accès PMR et le plafond coupe-feu ou acoustique. En réponse au courrier relatif à l'évolution du bureau de Poste de Dompierre les Ormes, M. DELTREIL souhaite plus qu'un écrit à remettre en Mairie, mais pouvoir très prochainement rencontrer le Maire avec le Directeur des Ventes, M. DAMBO et le Directeur du territoire de Cluny, M. PARIZOT pour examiner la situation du bureau.

Prochaines réunions :

- Bureau Municipal : samedi 19 juin 2010 à 9h, en Mairie.
- Conseil Municipal : mardi 6 juillet 2010 à 20 h 30, en Mairie.

Fin de séance : 23 h 50.